

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 20 DECEMBRE 2018**

**DELIBERATION N°2018.00521**

**MODIFICATION DU PLU DE ROCHE-LA-MOLIERE - APPROBATION**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 13 décembre 2018

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 72

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix : 80

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

**RECU EN PREFECTURE**

**Le 26 décembre 2018**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20181220-D20180052110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20181226

**Pouvoirs :**

Mme Annick FAY donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,  
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à Mme Fabienne PERRIN,  
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
Mme Anne-Françoise VIALON donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Nicole AUBOURDY, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER,  
M. Henri BOUTHEON, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Paul CELLE,  
M. Denis CHAMBE, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT,  
M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Marc FAURE,  
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS,  
M. André FRIEDENBERG, M. Daniel JACQUEMET, Mme Laurence JUBAN,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Pascal MAJONCHI, Mme Pascale MARRON,  
M. Yves MORAND, Mme Djida OUCHAOUA, M. Florent PIGEON, Mme Alexandra RIBEIRO  
CUSTODIO, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Lionel SAUGUES,  
M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY,  
M. Georges ZIEGLER

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBENE

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 20 DECEMBRE 2018**

### **MODIFICATION DU PLU DE ROCHE-LA-MOLIERE - APPROBATION**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5217-20;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L 153-9 et L 153-41 ;

Vu les dispositions règlementaires du Code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur au 31 décembre 2015 qui restent également applicables aux plans locaux d'urbanisme qui font l'objet, après le 1 janvier 2016, d'une procédure de modification ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L120-1 et suivants ;

Vu l'arrêté n°2018.0199 du Président de Saint-Etienne Métropole en date du 13 juillet 2018 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Roche-la-Molière ;

Vu le dossier de modification du PLU soumis à enquête publique ;

Vu les avis des personnes publiques associées ;

Vu le rapport du commissaire enquêteur en date du 26 octobre 2018 ;

Il est rappelé que la modification a pour objet d'ajuster le règlement graphique du PLU au projet de requalification urbaine et économique du secteur de la rue Marcel Paul et du Boulevard Puits Charles. A cet effet, une modification des périmètres des zonages UCa et UF avec une légère adaptation du périmètre UL pour tenir compte de aménagements routiers est réalisée.

Le département de la Loire et la chambre d'agriculture ont émis un avis favorable sur le projet de modification.

Le SCoT Sud Loire a demandé, d'une part, de réaliser une distinction entre les zones UF dédiées uniquement au commerce et les zones UF dédiées à l'artisanat et l'industrie et, d'autre part, de modifier le règlement ou de créer une orientation d'aménagement et de programmation prenant en compte des éléments qualitatifs pour améliorer l'aspect paysager de la rue principale. Ces demandes seront prises en compte dans le cadre de la procédure de révision du PLU en cours.

Les services de l'Etat ont attiré l'attention sur la compatibilité du projet avec les dispositions du SCoT Sud Loire.

Les autres personnes publiques associées n'ont pas émis d'avis.

L'enquête publique organisée par arrêté du Président de Saint-Etienne -Métropole en date du 13 juillet 2018 s'est déroulée du 28 août 2018 au 28 septembre 2018 inclus en mairie de Roche-la-Molière et au siège de Saint-Etienne Métropole.

A l'issue de cette enquête, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de modification avec la recommandation de veiller particulièrement à la qualité des aménagements et à l'insertion paysagère des projets connus ou futurs, grâce aux outils d'ores et déjà mobilisables : à savoir l'étude de requalification urbaine en cours, le programme PUR de la Région et l'article UF13 du règlement du PLU.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du département de la Loire. Elle fera l'objet d'un affichage au siège de Saint-Etienne Métropole et dans la commune de Roche-la-Molière. Une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. La délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

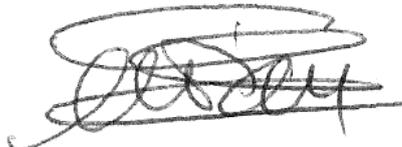
Le dossier de modification, dans sa forme approuvée, sera tenu à la disposition du public à la mairie de Roche-la-Molière et au siège de Saint-Etienne Métropole aux jours et heures d'ouverture au public.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **approuve le dossier de modification du PLU de la commune de Roche-la-Molière ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les documents relatifs à cette procédure ;**
- **les dépenses correspondantes à la conduite de cette procédure seront imputées à l'opération n°416, article 202, du budget investissement 2018 Prospective destination planification.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU